



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 8 avril 2024 à 19h00 /
2024ko apirilaren 8ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 064-216400655-20240408-2024_22-DE



Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
2 avril 2024 / 2024ko apirilaren 2a	27	21

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Xalbat GARAT, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Pierre LAVIGNE, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Murielle ARREGUI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)

Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

Laetitia LAC (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2024-22 Vote du Budget Primitif 2024 Budget Principal de la Commune / 2024ko ekitaldiko Herriaren Orokor Buxetaren aurrekontuen onarpena

Le Débat des Orientations Budgétaires pour l'année 2024 a eu lieu lors de la séance du conseil municipal en date du 25 mars 2024, soit dans les 10 semaines réglementaires avant la date du vote du Budget Primitif 2024. Le projet de budget a été adressé aux élus au moins 12 jours avant la séance.

Le Budget Primitif 2024 du Budget Principal de la Commune s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 5 788 057,30 €
- Section d'investissement : 5 206 381,42 €

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2024 Budget Principal de la Commune sous la nouvelle nomenclature comptable M57, comme étudié en Commission des Finances, à l'aide de la note de présentation ci-jointe, et d'autoriser le Maire, en application de l'article L.5217-10-6 du CGCT, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre **dans la limite de 7,5%** des dépenses réelles de chacune des sections (hors dépenses de personnel).

Vu la note de présentation synthétique et le détail des comptes,

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

DECIDE de voter le Budget Principal Primitif 2024 de la Commune par chapitre, sous la nomenclature comptable M57

VOTE le Budget Principal Primitif 2024 de la Commune avec l'équilibre suivant :

- Section de fonctionnement : 5 788 057,30 €
- Section d'investissement : 5 206 381,42 €

AUTORISE M. le Maire, en application de l'article L.5217-10-6 du CGCT, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre **dans la limite de 7,5%** des dépenses réelles de chacune des sections (hors dépenses de personnel).

Adopté par 18 voix pour et 6 abstentions (Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Didier ISASA, Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER, Pierre LAVIGNE)

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

